

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 2 de 8

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface anioniques, agents conservateurs (OCTYLISOTHIAZOLINONE, 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En état d'inconscience, rien par la bouche administrer. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse.

Veiller à un apport d'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Appeler aussitôt un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion mène au dégagement forte de suie. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 3 de 8

Remarques générales

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations

Stocker dans des récipients appropriés pour l'élimination. Ventiler la zone touchée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale. Conserver à l'écart de toute source d'ignition -
Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant, acide fort, Lye forte

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Température de stockage: 5°C - 25°C. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution de lissage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 4 de 8

Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas de quantités significatives avec des valeurs limites à surveiller liées au lieu de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants de protection conformes à EN 374. Matière appropriée: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Savon.

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	indéterminé
Point d'éclair:	indéterminé
pH-Valeur:	7-8
Hydrosolubilité:	facilement soluble.
Densité:	1,01 g/cm ³ DIN 53217
Caractéristiques des particules:	non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 5 de 8

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Expériences tirées de la pratique

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

pas défini

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 6 de 8

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Emballage non contaminé et vidé peut être recyclé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 7 de 8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0%

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO STEINGLÄTTMITTEL SPEZIAL

Date de révision: 25.04.2023

Code du produit: 636__0000

Page 8 de 8

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)